

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026****N°DCM-2026-067****OBJET :****ACTION SOCIALE****Résidence HAISSOR**Convention 2026 - 2029 de gestion
avec le Département de l'Ain,
l'ADMR et Logidia

Membres en exercice : 29

Membres présents : 23

Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 30 juin 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN -
M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - Mme MERLIN -
M. MARTINON - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON -
Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO -
Mme COUTURIER - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. PESCARMONA -
Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme SOUPE représentée par
Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par Mme BIAJOUX - M. TASPINAR
représenté par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M.
PERREAULT - Mme PERNIN représentée par Mme BAS-DESFARGES -
Mme CHEVALIER représentée par M. PESCARMONA.

Absent : néant.

Monsieur DI CARLO Giacinto est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les programmes Habitat Intermédiaire Service Solidarité Regroupé (HAISSOR) proposent aux seniors en perte d'autonomie modérée des logements adaptés, sécurisés et à haut niveau de services, pour favoriser leur autonomie et maintenir leurs liens sociaux. Ces programmes sont pleinement intégrés à la commune, aux services de proximité, de santé et commerces. L'organisation communautaire du projet facilite le partage, la solidarité et la sécurité, sans toutefois fonctionner comme une structure collective ;

Considérant que les logements adaptés de la résidence HAISSOR de Châtillon-sur-Chalaronne sont au nombre de 6. Chaque logement dispose d'une :

- Domotique : thermostat d'ambiance programmable, volets roulants électriques, chemin lumineux, ...
- Une cuisine avec un évier accessible aux personnes en fauteuil.
- Une salle de bain adaptée : sol non glissant, douche extra plate, barre d'appui,
- Les loyers sont plafonnés pour garantir la solvabilité des locataires.

La résidence dispose d'une salle commune centrale accessible, aménagée, et équipée d'un :

- Local avec lave-linge,
- Coin détente équipé d'un canapé, de fauteuils, et d'une table de salon,
- Coin repas composé d'un réfrigérateur, d'une cuisinière, d'un micro-onde, ... ;

Considérant que depuis le 22 octobre 2022, les résidences HAISSOR sont reconnues comme une forme d'habitat inclusif, conformément aux dispositions prévues par la loi ELAN. À ce titre, une convention spécifique a été signée entre le Département de l'Ain et l'ADMR (porteur de projet) pour une durée de 7 ans. Cette convention encadre la mise en œuvre d'un projet de vie sociale et partagée, co-construit avec les habitants, et ouvre droit au versement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) par le Département ;

Considérant que le projet de convention couvre la période 2025-2029, et s'inscrit dans la même temporalité que la convention Habitat Inclusif

... / ...

Considérant que dans le cadre de la nouvelle convention, la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne s'engage notamment à :

- Assurer l'entretien des espaces extérieurs.
- Considérer le site comme prioritaire en cas de phénomènes climatiques extrêmes (canicule, neige ...).
- Accepter la rétrocession des équipements mobiliers et électroménagers des salles communes, et en assurer la maintenance et le renouvellement en cas d'usure ou de non-fonctionnement.
- Assumer la charge financière du règlement de l'eau, du gaz, et des fluides relatifs aux éclairages et à la consommation électrique de la salle commune et du patio.
- Verser à l'ADMR une subvention correspondant au coût de l'entretien des parties communes, entretien réalisé par l'association.
- Organiser le comité de pilotage annuel sur le site.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour),

APPROUVE la convention 2026 - 2029 relative à la gestion de la résidence HAISSOR de Châtillon-sur-Chalaronne,

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec les différents partenaires, ainsi que tous les documents permettant sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré le 6 juillet 2026

Le Maire
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Giacinto DÍ CARLO

A blue ink signature is written over the name of the secretary.

acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : **17 JUIL. 2026**

Et dépôt en Préfecture

Le : **17 JUIL. 2026**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.